

RAPPORT DE GESTION ANNEE 2014

La fiscalité de votre patrimoine en 2015



Après deux années de fortes hausses d'impôts, la pause fiscale tant attendue semble enfin avoir été respectée. Il n'y a pas de modifications majeures de l'imposition des revenus ou du patrimoine dans la nouvelle Loi de Finance. Seule la première tranche de l'impôt sur le revenu a été supprimée ce qui conduira à relever le seuil d'imposition de 6 000€ à 10 000€. Par ailleurs, le dispositif Duflot a été assoupli pour permettre de bénéficier d'avantages fiscaux dès 6 ans de location.

Repères sur vos placements 2015

Taux réglementés

	Taux (net d'impôt)	Plafond
Livret A	1,00%	22 950 €
LDD	1,00%	12 000 €

Barème d'imposition sur Assurance Vie (hors prélèvements sociaux)	Taux
Retraits avant 4 ans	35%
Retraits entre 4 et 8 ans	15%
Retraits après 8 ans	7,50% *

*Après abattement annuel de 4 600€ (9 200€ pour un couple)

Repères sur votre imposition 2015

Barème d'imposition sur les revenus 2014

Revenus perçus en 2014	Taux
Jusqu'à 9 690 €	0 %
De 9 691 € à 26 764€	14 %
De 26 765 € à 71 754 €	30 %
De 71 755 € à 151 956 €	41 %
Au-dessus de 151 956 €	45 %

Hors contribution exceptionnelle de 3% pour les revenus >250 K€ et de 4% au-delà de 500 K€

Barème d'Impôt sur la Fortune (ISF)

Patrimoine au 1er janvier de l'année	Taux
N'excédant pas 800 000 € et 1 300 000 €	0,5 %
Comprise entre 1 300 001 € et 2 570 000 €	0,7 %
Comprise entre 2 570 001 € et 5 000 000 €	1 %
Comprise entre 5 000 001 € et 10 000 000 €	1,25 %
Supérieure à 10 000 000 €	1,5 %

L'ISF est dû par les personnes dont la valeur du patrimoine net taxable est supérieure à 1 300 000 € au 1er janvier 2015.

Repères sur la transmission de patrimoine

Barème d'imposition de la transmission en ligne directe	Taux
≤ 8 072 €	5 %
de 8 073 € à 12 109 €	10 %
de 12 110 € à 15 932 €	15 %
de 15 933 € à 552 324 €	20 %
de 552 325 € à 902 838 €	30 %
de 902 839 € à 1 805 677 €	40 %
> 1 805 677 €	45 %

Pour le calcul des droits à payer sur les donations consenties, il est appliqué un abattement différent en fonction des liens de parenté :

- Entre **ascendants** et **descendants** (et inversement), de **100 000 €**.
- Entre grands-parents et **petits-enfants** de **31 865 €**.
- Entre **frères** et **sœurs** de **15 932 €**.
- Entre **oncles /tantes** et **neveux /nièces** de **7 967 €**.

VOS CONTACTS :

Téléphone : 01.53.29.31.88
Fax : 01.83.96.83.23
Mail : contact@sppifinance.fr

SPPI FINANCE 11 bis rue Scribe 75009 Paris
SA au capital de 419 800 € RCS 484 214 960 Paris
Agrément AMF n° 07000016
Immatriculation ORIAS n° 07022523
Site Internet : www.sppifinance.fr